



VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS AVENUE SULLY A CHARTRES

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire d'un programme de 200 logements porté par Crédit Agricole Immobilier situé aux 7-9, avenue Sully à Chartres doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que le dossier de permis de construire seront mis à la disposition du public :

DU 22 juin au 22 juillet 2023

Les éléments du dossier sont disponibles :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/4524
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/4524

Conformément à l'article R.123-46-1 IV du Code de l'environnement, un dossier papier peut être mis à disposition sur demande. Toute demande d'information auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

Par courriel à l'adresse :

ppve-4524@registre-dematerialise.fr

Par voie postale :

Ville de Chartres
Service Urbanisme
PPVE Avenue Sully
Hôtel de Ville – Place des Halles
28000 CHARTRES

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du programme de logements porté par Crédit Agricole Immobilier situé aux 7-9, avenue Sully à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-avant.